



P Ô L E  
MÉTROPOLITAIN  
DE LA CÔTE  
D'OPALE

**COMITÉ SYNDICAL**

**SÉANCE DU JEUDI 26 JANVIER 2017**

**COMPTE RENDU**

**PRESENTS** (34) :

**Mesdames** BENARAB, BONIN, CHEVALIER, LEFEBVRE, LERMYTTE, MERCHIER, VOITURIEZ,  
**Messieurs** ALLAN, BALY, BOUCLET, BOUFFART, COIN, DENIS, DHERSIN, DUMONT, FAIT,  
FASQUELLE, FAUQUET, GODEFROY, HAMY, LECLUSE, LESAFFRE, LOGIE, MEQUIGNON,  
PETIT, PRINCE, PRUDHOMME, PRUVOST, RAPIN, SERGENT, VANHILLE, VERGRIETE,  
WAROCZYK, WEISBECKER.

**EXCUSES AVEC POUVOIR** (20) :

**Mesdames** ARLABOSSE, BOUCHART, FERNANDEZ, GUILBERT, VARET, WAROT-LEMAIRE  
**Messieurs** AGIUS, CAREME, CHRISTOPHE, COUSEIN, DECOOL, DECOSTER F., DISSAUX,  
FAUCON, FIGOUREUX, HUTIN, MAJEWICZ, RINGOT, ROMMEL, WAYMEL **qui, en**  
**application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont**  
**donné pouvoir à Madame** BENARAB, **Monsieur** WAROCZYK, **Madame** BONIN,  
**Monsieur** LESAFFRE, **Madame** VOITURIEZ, **Monsieur** ALLAN, **Messieurs** HAMY,  
WEISBECKER, VANHILLE, COIN, PETIT, MEQUIGNON, **Madame** MERCHIER, **Messieurs**  
DHERSIN, BOUCLET, VERGRIETE, **Madame** CHEVALIER, **Messieurs** SERGENT, LECLUSE,  
**Madame** LERMYTTE.

**EXCUSES** (20) :

**Mesdames** COUSIN-DELGERY, HINGREZ-CEREDA **Messieurs** ALLEMAND, BAILLEUL,  
BARBARIN, BAREGE, CUVILLIER, DECOSTER J., ETIENNE, EYMERY, HERMANT, KAHN,  
LE GALL, LEROY, LOQUET, LOUVET, MAROT, MEDINE, MIGNONET, PONT.

\*\*\*\*\*

**Rappel de l'ordre du jour**

1. **Approbation du P.V. de la séance du Comité Syndical du 02 juin 2016**
2. **Modifications des statuts du Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale**
3. **Financement des bourses à compter de 2017**
4. **Débat d'orientation budgétaire**
5. **Délibérations :**
  1. Désignation des représentants du Pôle Métropolitain dans les organismes extérieurs
  2. Poursuite de la coordination du PAPI du Delta de l'Aa
  3. Prolongation de la CTL
  4. Révision du SAGE du Delta de l'Aa
  5. Animation réseau Plaisance Côte d'Opale second semestre 2016
  6. Assises Plaisance et Nautisme
  7. Recours à une agence de communication pour promouvoir la notoriété de la « Côte d'Opale »
  8. Règlement intérieur des instances du Pôle Métropolitain
6. **Publicité des arrêtés et décisions du Président**
7. **Questions diverses**

Président de séance : Patrice VERGRIETE

Secrétaire de séance : Laurent DENIS

**Monsieur le Président :**

« Merci Daniel de nous accueillir dans ce bel hôtel de ville, peut-être souhaites-tu dire un petit mot pour nous accueillir chez toi ? »

**Monsieur Daniel FAUELLE :**

« Bienvenue au Touquet et dans cet hôtel de Ville. C'est vrai que précédemment on s'était retrouvé au sein du Palais des congrès mais il n'était pas disponible ce soir et c'est la raison pour laquelle j'ai proposé que l'on se retrouve ici dans cet hôtel de ville qui a été construit en 1931 avec une structure tout en béton et qui a été classé en totalité l'année dernière et dans lequel il y a des travaux importants à faire. Je vous rassure, je ne demanderai pas de subvention au PMCO, mais il faut savoir qu'il y a entre 5 et 7 millions d'euros de travaux à faire pour le rénover, le sauver, parce que la structure en béton est en pierre de baintchun à beaucoup souffert à l'extérieur de par l'agression de l'air marin, l'usure du temps, et puis ce n'est pas des bétons comme on les fait aujourd'hui. Mais c'est vrai que c'est un très beau bâtiment dans le style anglo-normand et qui a été à l'époque financé par une seule année de recettes des jeux des casinos, parce qu'il faut savoir que la station à l'époque, avait des casinos qui connaissaient un très grand succès parce que toute la clientèle anglaise venait ici et le chiffre d'affaire des jeux des casinos du Touquet était supérieur à ceux de Monte Carlo dans les années 20-30, malheureusement on en est aujourd'hui très loin. Alors si ça vous intéresse, à la fin de notre réunion, la salle des mariages qui se trouve juste ici au bout de ce couloir, sera ouverte et éclairée et la salle du conseil municipal aussi, qui est très originale, sera également ouverte et vous pourrez la visiter. Je me suis permis aussi de mettre sur vos tables une petite invitation pour l'enduro qui a lieu dans 15 jours. Je serais heureux de vous accueillir à l'occasion de ce bel et grand évènement sportif, qui est un évènement dont le rayonnement va largement au-delà de la station du Montreuillois. C'est l'un des grands rendez-vous avec le carnaval de Dunkerque et beaucoup d'autre sur la Côte d'Opale. La Voix du Nord avait fait une enquête il y a 3 ans, ils avaient demandé aux habitants du Nord-Pas-de-Calais quels étaient les 3 plus grands évènements à leurs yeux, il y avait la Braderie de Lille, le Carnaval de Dunkerque et l'Enduropale du Touquet. Je vous y accueillerai très volontiers pas seulement à l'Enduro mais tout au long de l'année. Merci. »

**Monsieur le Président :**

« Merci Daniel.

Comme chaque année lors des vœux du PMCO, notre séance est prévue pour être courte, on essaye de la faire suivre par une présentation sur un sujet donné. Cette année, je remercie Olivier LACOSTE, directeur de l'observatoire régional de la santé, qui va nous parler de la démographie médicale et hospitalière, et il y aura une courte introduction de Claude PRUDHOMME qui nous présentera la démarche puisque c'est dans le cadre de notre étude et en guise de conclusion, je vous ferai un petit discours de vœux sur l'état de l'union.

Je dois par ailleurs vous indiquer que jeudi 24 novembre, l'ULCO a rendu hommage à son ancien Président Roger Durand qui a pris sa retraite. Nous avons grandement pris plaisir à travailler avec lui pendant sa présidence et il s'est beaucoup impliqué dans la défense des universités dites périphériques par rapport à l'ogre lillois. Nous le remercions et lui souhaitons donc une excellente retraite.

Vous le savez notre géographie a changé avec la mise en œuvre des fusions d'intercommunalités. Nous avons donc ce soir une assemblée un peu particulière, pas celle que je vous proposerai dans le cadre de la révision des statuts, mais nous

ne pouvions pas convoquer des élus d'intercommunalités qui n'existaient plus, nous nous sommes donc adaptés en appliquant le nombre de délégués proposé lors de la dernière conférence des Présidents aux intercommunalités nouvellement créées. Je sais car c'est le cas par exemple du pays d'Opale que la Préfecture a parfois souhaité appliquer la règle jusqu'au bout mais c'est précisément ce que nous voulions éviter, c'est-à-dire vous obliger à délibérer deux fois. De ce point de vue, les choses seront stabilisées lors de notre prochain comité où là nous pourrons avoir un comité définitivement installé suite à la fusion des intercommunalités.

Je dois vous indiquer également que j'ai eu l'occasion d'échanger avec Valérie LETARD le 13 janvier et nous avons évoqué les fonds régionaux ainsi que les périmètres des territoires infra régionaux.

D'ores et déjà nos techniciens travaillent sur le renforcement du projet et l'actualisation des projets pour lesquels nous demandons des soutiens au titre des fonds métropolitain, fonds d'agglomération et fonds périurbain. J'aurai l'occasion d'y revenir lors de notre prochaine conférence des présidents, j'évoquerai ce point bien entendu qui vous intéresse tous.

Je vous propose de passer à l'ordre du jour.

### **1. Approbation du P.V. de la séance du Comité Syndical du 02 juin 2016**

Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du comité syndical du 02 juin 2016.

Y a-t-il des remarques ? Non.

Puis-je considérer qu'il est approuvé ? Je vous en remercie.

***Le procès-verbal du comité syndical du 02 juin 2016 est adopté à l'unanimité.***

### **2. Modifications des statuts du Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale**

Donc je le disais, nous devons procéder à une modification des statuts du PMCO. Nous avons en effet un paysage intercommunal qui a bien changé depuis le 1<sup>er</sup> janvier avec une Communauté Urbaine, 4 Communautés d'Agglomération dont la nouvelle Communauté d'Agglomération des 2 baies en montreuillois et 6 Communautés de Communes. De manière à ne léser personne, je vous propose, en accord avec la conférence des Présidents, que la composition de notre Comité Syndical soit désormais à la représentation proportionnelle intégrale et non plus, sur ce même mode s'agissant des communautés urbaine et d'agglomération, et à raison de 2 élus pour les Communautés de Communes. Depuis notre dernière conférence des Présidents et pour tenir compte des évolutions respectives des populations tout nouvellement enregistrées, je voulais ajouter parce que ceux qui étaient en conférence des Présidents verront peut-être 2 chiffres différents, il se trouve que la CUD perd un siège, lié à l'évolution des populations, au profit de la CCHF. Ça c'est depuis la dernière conférence des Présidents, l'ajustement du nouveau poids de population.

Sont donc modifiés les articles 1 et 9 et 10 pour ajouter un règlement intérieur qui fera l'objet d'une délibération à part, parce que nous n'avons pas de règlement intérieur.

Je vous rappelle que pour être approuvés, ces statuts doivent être votés à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés. Ils visent surtout à nous adapter au nouveau paysage institutionnel suite à la fusion d'intercommunalités.

Est-ce que vous avez des questions ? Des observations particulières ?

Non ? Puis-je considérer qu'ils sont approuvés ?

Je vous en remercie.

**Les modifications statutaires sont adoptées à l'unanimité.**

### **3. Financement des bourses à compter de 2017**

Je vais passer immédiatement la parole à Daniel FASQUELLE sur ce point, mais un petit mot avant pour expliquer la démarche.

Vous savez que l'on a parlé à plusieurs reprises de ce point en conférence des Présidents, on l'a même déjà évoqué en conseil syndical. Le Vice-Président à l'Université était venu expliquer l'enjeu lié aux bourses de doctorants. Vous savez donc que c'est un point essentiel pour le développement et l'affirmation de l'ULCO et je pense que Daniel appuiera plus particulièrement sur ce point, et jusqu'à présent, vous savez que c'était les 4 agglomérations qui attribuaient 8 demi-bourses par an, et 1 bourse est distribuée pour 3 exercices ce qui correspond à la durée de la thèse.

Je crois que la nouvelle appellation de Cap Calais a changé, c'est maintenant Grand Calais Terres et Mers.

Donc la communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers avait remis en cause à un moment donné ce financement, donc c'était au PMCO de voir si on maintenait ce programme et donc nous avons beaucoup discuté du financement de ce programme. Ce qui vous est proposé aujourd'hui, parce que l'on ne peut plus reculer pour cette année, c'est de manière à ne pas interrompre la dynamique universitaire, qui serait à mon avis très préjudiciable à l'université, je vous propose et le budget proposé en mars l'intégrera, que le PMCO prenne en charge six demies bourses financées sur son excédent en vue du jury qui se tiendra en juin. Donc la délibération est une sorte de délibération d'attente, nous aurons l'occasion de rediscuter du financement de ce programme, mais en attendant et pour ne pas léser l'université qui doit statuer et comme les fonds propres du PMCO le rende possible c'est d'affecter effectivement les fonds propres du Pôle Métropolitain à cette année particulière 2017 de financement des bourses. Et la proposition qui vous est faite n'a pas d'incidence sur le montant des cotisations, ça n'engage pas le PMCO pour les années à venir, ça repousse effectivement la décision mais ça garanti de ne pas interrompre un programme qui est important pour l'université.

Daniel je te laisse la parole sur le fond comme sur la forme. »

**Monsieur Daniel FASQUELLE :** « Je crois que tu as tout dit, c'est un sujet dont on a déjà débattu à plusieurs reprises, Pierre HARDOUIN vous a fait un exposé très complet, je le salue il est là dans le public, lors de l'une de nos réunions. Il nous a démontré l'importance quasi vitale de ce dispositif de bourses pour l'université. Une université n'est plus une université si il n'y a pas de doctorants, si il n'y a pas de recherches, si il n'y a pas de laboratoires de recherche, si il n'y a pas aussi à travers les doctorants de jeunes enseignants, parce que les doctorants quand il terminent leur thèse deviennent assistants et par la suite on puise dans ce vivier d'assistants pour en faire des enseignants dont certains restent attachés à la Région. On a beaucoup de mal d'ailleurs dans certaines disciplines à fixer des enseignants ici qui, après des concours nationaux, retournent dans leur région ou ville d'origine et si on prend l'exemple du droit, on a réussi à fixer quelques enseignants dont certains sont d'ancien étudiants de l'ulco ayant soutenus une thèse et ayant ensuite réussi ces concours nationaux. Donc il faut bien comprendre que ce n'est pas seulement le fait de soutenir quelques thèses par an, c'est tout le fonctionnement de l'université qui est en cause, et on ne peut pas dire, on veut une vraie université et pas seulement une université périphérique ou un collège universitaire qui serait en marge de ce qui se fait à Lille, et ensuite ne pas s'en donner les moyens.

La contrepartie, parce qu'il faut être clair, on en a discuté en commission enseignement supérieur, il n'y a pas longtemps, dès lors que c'est l'ensemble du PMCO qui soutient le dispositif de thèse, c'est que le PMCO dans toutes ces diversités puisse peser plus sur les choix qui seront faits et notamment si vous avez des problématiques en milieu rural qui n'étaient pas forcément prises en compte aujourd'hui parce que c'était Dunkerque, Boulogne et Calais principalement qui, à travers leurs agglomérations soutenaient le dispositif de thèse. Si vous avez des problématiques nouvelles ou particulières, il faudra évidemment vous manifester et on fera en sorte dans le cadre du jury, auquel le PMCO participe, moi j'ai participé aux dernières réunions pour orienter, peser sur les sujets au regard de la qualité des sujets, la qualité des candidats, mais également la pertinence des sujets par rapport à vos attentes, on vous avait d'ailleurs interrogé et vous aviez, pour certains d'entre vous, répondu quant aux thématiques que vous vouliez privilégier. Et je crois que ce qui est important c'est que l'on voit les doctorants sur le terrain, qu'ils viennent vous voir, qu'ils discutent avec vous, qu'ils rendent compte ensuite de leur travail devant vos élus, les acteurs économiques qui peuvent être intéressés par les sujets qu'ils traitent. J'en terminerai par-là, mais pour vous donner un exemple, j'ai découvert un jour qu'il y avait un étudiant qui avait fait une thèse très intéressante à l'ulco sur le fonctionnement hydro sédimentaire de la baie de Canche, sujet qui par ailleurs intéressait les élus et pour lequel on allait missionner un cabinet d'études. Il y a eu des petits dysfonctionnement de ce type dans le passé, auxquels il faut définitivement remédier et je crois que c'est aussi une façon d'ancrer l'université sur ce territoire et de faire de l'université un acteur y compris dans le volet recherche de tous nos projets dans tous nos territoires. On a un projet Euratourisme ici au Touquet soutenu par le rectorat, on va avoir la labellisation Campus dans ce domaine tourisme et innovation, l'université était présente ce matin à l'occasion d'une réunion que l'on organisait avec la Région et avec le Département et Pas de Calais Tourisme qui soutiennent la démarche, ça serait bien que dans l'avenir, une thèse puisse être consacrée à cette thématique qui nous passionne, qui est celle du tourisme et de l'innovation, avec un thésard qui pourrait aussi passer une partie de son temps dans le cadre des locaux que l'on va rénover avec l'aide de la Région et affectés à ce projet Euratourisme pour faire de la Côte d'Opale un lieu qui rayonne au plan national dans le domaine de la formation mais aussi de la recherche liée à l'économie touristique, voilà pour vous donner un exemple et on pourrait en donner beaucoup de cette sorte. Donc c'est aussi à vous de vous emparer du dispositif, de venir vers nous, de nous solliciter pour que l'on puisse aussi en amont avec les enseignants de l'université, leur susurrer dans l'oreille les thèmes qui vous intéressent pour que eux-mêmes puissent ensuite les proposer à leurs étudiants en thèse, qui sont des étudiants de l'ulco mais aussi de l'extérieur. Sachez que l'on a eu de très bons candidats dont certains sont venus de très loin parce qu'ils étaient intéressés par ce dispositif et parce qu'ils voulaient apporter leur expertise ici, sur la Côte d'Opale. Voilà ce que je voulais vous dire. Ayons de l'ambition pour la Côte d'Opale, ayons de l'ambition pour l'université, mais donnons à l'université les moyens de cette ambition. »

**Monsieur le Président :** « Merci Daniel, avant de vous donner la parole, je voudrais bien préciser la nature de la décision, ce qui vous est demandée ce soir c'est une position de principe pour le budget, ce n'est pas une délibération en soi mais c'est pour que l'on puisse avoir ce soir, je dirais un accord de votre part pour la préparation du budget 2017, qui donc, mobiliserait les fonds propres du PMCO pour le financement de l'année 2017 dédié aux thésards, budget qui sera présenté par Jean-Loup lors de la prochaine séance.

Alors sur cette question des bourses aux doctorants, y a-t-il des demandes d'interventions ? ».

**Monsieur Pierre-Henri DUMONT :** « Merci pour les explications. Pour reprendre la position de l'agglomération feu Cap Calais et nouvelle Grand Calais Terres et Mers, on est bien évidemment tous en faveur d'une aide aux doctorants. On sait tous que comme l'a rappelé le Vice-Président Daniel FASQUELLE, une université ne vit en partie que grâce au travail de ces doctorants et ce travail doit inonder le territoire des résultats de la recherche. Simplement on est toujours sceptique au niveau de l'agglomération quant au mode de financement, quant à la répartition sur le budget général et le fait qu'au final l'ensemble des collectivités, des EPCI, mettent au bassinet sur cela. Je pense que l'on aura le temps de pouvoir encore échanger là-dessus d'ici ces prochaines semaines pour que l'on trouve une solution qui permette bien évidemment de toujours accompagner les doctorants et que l'on puisse, et que vous puissiez en tant que Président du PMCO pouvoir échanger avec la Présidente de l'agglomération du Grand Calais Terres et Mers sur ce sujet. Je pense que tout le monde est ouvert au débat sur cela et en tout cas on comprend la démarche qui a été effectuée, on est plus ou moins d'accord d'ailleurs avec cette démarche, mais je pense que ça nécessite encore quelques phases d'ajustement pour que l'on puisse être 100% d'accord sur ce principe. »

**Monsieur le Président :** « Très bien. D'autres demandes d'intervention ?

Non ? Alors je vais passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Abstention des 4 élus calaisiens.**

Tous les autres sont pour, donc nous vous présenterons au prochain comité syndical un budget qui intégrera le financement pour l'année 2017.

Jean-Loup, je te passe la parole pour le débat d'orientation budgétaire. »

#### **4. Débat d'orientation budgétaire**

**Monsieur Jean-Loup LESAFFRE :** « Merci Patrice, quelques mots sur ce débat d'orientation budgétaire qui sera relativement court puisque notre budget n'est pas un énorme budget, globalement en fonctionnement il fait entre 1.3 M et 2 M d'euros.

En ce qui concerne les dépenses, les changements suivants sont perceptibles aujourd'hui :

- Des décalages d'étude de 2016 sur 2017 sont constatés : SMAC, tourisme, démographie médicale ;
- La révision en cours du SAGE de l'Aa produit un accroissement des dépenses, notamment d'enquête publique et de communication, qui seront financées par les EPCI concernés et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ;
- Le démarrage souhaitable du PAPI, si le PAPI d'intention est validé. Il n'y aura plus deux mais une animatrice et le programme d'action commencera à être mis en œuvre ;
- L'incertitude actuelle sur le réseau plaisance qui pourrait muter en association ;
- L'accord de l'Etat et de la Région pour continuer le financement de la CTL dans cette année intermédiaire avant la mise en œuvre de la GEMAPI inondations maritimes ;
- La réforme des bourses qu'il conviendrait d'inclure en tant que dépense permanente en adaptant la cotisation des EPCI au PMCO en conséquence.

Le budget prévisionnel 2017 devrait être équilibré en dépenses et en recettes autour de 2 millions d'euros.

**En dépenses d'investissement**, le budget prévisionnel devrait rester assez stable au vu des années précédentes, (3 919,52 € prévus en 2015 ; 6286.32 € prévus en 2016 :

5928 € en 2017). L'essentiel des investissements prévus devrait être attribué aux immobilisations incorporelles (logiciels...). Ces prévisions tiennent compte des échéances actuelles en matière de dématérialisation (souscription au nouveau connecteur en ligne : i.parapheur, connectique, portail, certificats...), ainsi que de la création et de la mise en service du site internet du Pôle Métropolitain.

**En fonctionnement, les dépenses** de personnel seront impactées par les réformes actuelles et notamment, la seconde augmentation du point d'indice. Dans ce contexte et bien que l'enveloppe globale reste inférieure à celle de 2016, une légère augmentation de dépenses de personnel est à prévoir pour les agents titulaires.

Ces dépenses de personnel restent toutefois limitées à 18 % du budget de fonctionnement, celles de l'administration, entièrement à la charge du PMCO ne représentant que 7% des dépenses de fonctionnement.

Les principaux postes de dépenses prévus pour 2017 sont les suivants :

- Tourisme : 50 000 €
- révision du SAGE : 35 000 €
- Mise en œuvre du PAPI : 32 766.67 €
- Allocation de recherche : 355 000 €
- Etudes CTL : 140 000 €
- Réseau Plaisance : 60 000 €

**En ce qui concerne les recettes**, le PMCO ne compte de recettes permanentes de cotisation qu'à hauteur d'environ 450 000 euros. Les autres recettes fluctuent selon l'année de leur enregistrement et selon les financeurs participant aux projets. Les recettes en provenance des fonds européens sont particulièrement changeantes.

L'année 2016 enregistre des retards de recettes : l'animation INTERREG IV A 2 mers ainsi que des recettes liées à la cellule technique littorale et au PAPI, qui devraient également être décalées en 2017.

La prévision du budget 2017 sera donc largement fonction des rentrées qui auront ou non été constatées en fin d'année 2016.

Considérant les choix qui seront effectués en matière d'Allocations de Recherche, les recettes et en particulier les cotisations, seront fortement touchées. »

**Monsieur le Président** : « Merci Jean-Loup. Y a-t-il des questions ou des interventions sur ce débat d'orientation budgétaire ?

Non ? Très bien je vous remercie, on aura l'occasion donc à la prochaine séance d'examiner le budget.

***Le débat d'orientation budgétaire est adopté à l'unanimité.***

## **5. Délibérations :**

### **1. Désignation des représentants du Pôle Métropolitain dans les organismes extérieurs :**

Il vous est proposé de désigner comme représentants du PMCO pour siéger à l'Agence d'Attractivité en Opale Canche – Authie, Monsieur Claude COIN, au Conseil Consultatif de la Formation Continue de l'ULCO, Monsieur Franck DHERSIN et au Conseil Consultatif de l'Institution Intercommunale des Wateringues, Messieurs Marc MEDINE et Frédéric VAHNILLE.

Tout le monde est d'accord ? Je vous en remercie.

**La délibération n°1 est votée à l'unanimité.**

2. Poursuite de la coordination du PAPI du Delta de l'Aa :

Il s'agit simplement de prolonger le poste de la coordinatrice.  
J'imagine qu'il n'y a pas d'obstacles ?  
Pas d'interventions ? Pas de votes contre ? Je vous en remercie.

**La délibération n°2 est votée à l'unanimité.**

3. Prolongation de la CTL :

Je passe la parole à Jean-François RAPIN pour cette délibération. »

**Monsieur Jean-François RAPIN :** « Oui très vite, donc c'est dans le prolongement de cette structure que nous avons mise en place il y a maintenant 5 ans. Et donc accord a été pris avec l'Etat, et la Région pour pouvoir continuer ce partenariat puisque il voyait sa fin de cycle fin 2016 et donc il y a un budget prévisionnel qui a été effectué associant bien sûr la charge de personnel constitué d'une juriste et d'un ingénieur et bien sûr toutes les études qui sont associées au travail que nos 2 collaborateurs effectuent. Ceci donc pour un budget de 240 000 €, il est convenu avec l'Etat et la Région de partager en 3, donc le PMCO prenant sa charge à hauteur de 80 000 €. Je rappelle que ce travail est bien sûr effectué sérieusement mais au-delà c'est un travail important qui est reconnu par l'Etat et la Région, il vient en appui de décisions qui peuvent être prises par la suite, notamment opérationnelles qu'elles soient prises en charge par les communes ou les intercommunalités et que d'autre part nous avons un comité technique et opérationnel, constitué de l'Etat et de la Région, et je crois, Monsieur le Directeur Général que nous avons une réunion au mois de Mars, donc ça nous permet d'échanger avec les hautes instances de la DREAL, et bien sûr des départements aussi concernés et les représentants de la Région. »

**Monsieur le Président :** « Merci Jean-François. Des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Tout le monde pour, je vous en remercie.

**La délibération n°3 est votée à l'unanimité.**

4. Révision du SAGE du Delta de l'Aa :

Il s'agit de la mise en place des conditions de la poursuite de la révision du SAGE de l'Aa en prévoyant les financements de l'agence de l'eau et des EPCI concernés.  
J'imagine qu'il n'y a pas d'obstacles ? Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ?  
Je vous en remercie.

**La délibération n°4 est votée à l'unanimité.**

5. Animation réseau Plaisance Côte d'Opale second semestre 2016 :

Je passe la parole à Franck DHERSIN pour les délibérations 5, 6 et 7. »

**Monsieur Franck DHERSIN :** « Oui, alors l'animation du réseau Plaisance Côte d'Opale pour le second semestre 2016. Donc ça concerne les 5 ports de plaisance que sont Boulogne-sur-Mer, Calais, Dunkerque, Etaples-sur-Mer et Gravelines, qui ont décidé de mutualiser leurs actions ce qui se traduit par une subvention à l'Agence BDCO qui héberge l'animation de cette mission. La convention pluriannuelle propose différentes actions : favoriser l'accessibilité, soutenir le développement environnemental et conforter la position transfrontalière des ports de plaisance. Chaque port mettant 3 000 euros, ce qui fait 15 000 euros et le PMCO met 15 000 euros.

#### 6. Assises Plaisance et Nautisme :

Le 5 octobre a été organisé au Touquet en prélude aux journées de l'ANEL chères à JF Rapin les 1<sup>ères</sup> assises du nautisme. Chacun reconnaît que cela a été un succès puisque 200 personnes étaient réunies pour assister à des interventions de qualité. Ces assises ont été financées par le PMCO organisateur, par la Région des Hauts de France et par la CCICO, la Mairie du Touquet également, avec le concours de la CRCI.

La présente délibération permet de régler les frais supplémentaires occasionnés à BDCO pour l'organisation de cette manifestation. Il importe maintenant que la Région des Hauts de France saisisse tout l'intérêt de soutenir les moyens de développer cette filière économique.

#### 7. Recours à une agence de communication pour promouvoir la notoriété de la « Côte d'Opale »

Un travail important d'identification des atouts respectifs de chacun de nos territoires grâce à la forte mobilisation des offices de tourisme a été réalisé. Il ressort de ce travail des points communs à notre territoire au nombre de 3 :

- a. Des espaces naturels exceptionnels ;
- b. Un Patrimoine maritime et fluvial conséquent ;
- c. Une offre Sports et Loisir de pleine nature, et en particulier des sports nautiques.

Je rappelle que la Côte d'Opale est la deuxième côte française par sa notoriété dans les réseaux sociaux, loin derrière la Côte d'Azur mais en deuxième position tout de même. Le panorama institutionnel en matière de tourisme est important avec un Comité Régional de Tourisme et des Agences Départementales qui font un travail important, il en va de même des offices de tourisme. L'action du PMCO telle qu'elle a été définie en conférence des Présidents ne doit concurrencer ni les uns, ni les autres et c'est la notoriété même du terme « Côte d'Opale » que nous proposons de renforcer au travers d'une campagne de communication.

Je vous propose de lancer une consultation afin de sélectionner une agence de communication à même de proposer et réaliser une campagne promotionnelle sur la notoriété de la Côte d'Opale pour un coût prévisionnel de 50 000 euros pour la tranche ferme. »

**Monsieur Claude ALLAN :** « Délibérations 5 et 6, en tant que Président de l'Agence BDCO, je ne participe à rien du tout. »

**Monsieur le Président :** « Tout à fait, merci de le rappeler. »

**Monsieur Antoine LOGIE :** « Oui, sur la délibération n°7, il nous paraît tout à fait intéressant que le PMCO s'intéresse à la promotion touristique. Juste une petite remarque, enfin 2 remarques, la première c'est qu'il y a un travail en ce moment très important qui est en train d'être fait par l'ADRT Pas-de-Calais dans le cadre d'ailleurs d'un financement Européen, travail qui va se terminer dans le courant de l'année 2017 et ce travail a pour objectif de définir l'ADN de la Côte d'Opale, en son temps, ça avait d'ailleurs été proposé que le PMCO s'y associe, pour des raisons X le PMCO ne s'y est pas associé donc ça serait peut-être dommage d'engager ce travail avant de bénéficier de toutes les informations qui vont ressortir du travail de l'ADRT. Deuxièmement et ce petit sursis en temps, permettrait aussi aux offices de tourisme qui dans bien des cas, sont en train de devenir intercommunaux, enfin sont devenus depuis le 1<sup>er</sup> janvier intercommunaux, ils sont en train de se mettre en place, donc si on veut vraiment les associer, faut peut-être leur laisser aussi encore quelques semaines pour qu'ils soient parfaitement en place. Et enfin 3<sup>ème</sup> chose, je ne suis pas très radin, mais 50 000 euros pour concevoir, un consultant en moyenne c'est 1 000 euros par jour, ça fait 50 jours, c'est pas mal. »

**Monsieur Franck DHERSIN :** « Alors oui, les 50 000 euros c'est une prévision, il n'est pas sûr que l'on dépense cette somme. Cette campagne c'est pour 2018, donc effectivement, on n'a pas besoin de se presser tout de suite au 1<sup>er</sup> trimestre, tu peux me dire à peu près quand l'ADRT aura rendu son travail ? ».

**Monsieur Antoine LOGIE :** « Je ne suis pas au conseil d'administration de l'ADRT mais je pense, de par sa directrice qui m'en parlait hier, dans le second semestre 2017 ce travail sera terminé. »

**Monsieur Franck DHERSIN :** « Second semestre 2017, cela peut poser problème si c'est début du semestre ça va, si c'est la fin, c'est très embêtant pour lancer une campagne de communication, bon, on va voir cette dame. Mais effectivement ça serait ridicule de lancer quelque chose sans prendre connaissance de ce qui a été fait dans le Pas-de-Calais. »

**Monsieur Daniel FASQUELLE :** « 50 000 euros c'est beaucoup d'argent et c'est pas beaucoup d'argent en fait si l'on prend en compte la proposition mais la réalisation de la campagne promotionnelle. Et moi je voudrais savoir un peu quel est le périmètre de cette campagne promotionnelle, parce que est-ce que c'est la France, est-ce que c'est les Hauts-de-France, est-ce que c'est Paris, est-ce que c'est aussi l'étranger ? Et par rapport à ce qui a été dit, c'est-à-dire qu'il y a des actions qui sont engagées par les offices du tourisme intercommunaux, par l'ADRT, et ça serait bien quand même qu'il y ait une coordination des uns et des autres, parce que cette campagne de promotion si elle est à l'étranger, elle peut ne pas venir en concurrence avec les campagnes de promotion que nous-même nous allons mener peut-être en France. Je pense qu'il faut faire attention parce que le problème du tourisme et des campagnes de promotion c'est qu'il y a tellement d'intervenants, chacun met son budget, fait sa campagne de promotion, et c'est beaucoup d'argent qui pourrait parfois être mieux utilisé grâce à une meilleure coordination. Franck, comment tu vois la campagne promotionnelle quand tu dis une campagne de promotion c'est à l'égard de quel public et dans quel périmètre géographique ? »

**Monsieur Franck DHERSIN :** « Je rappelle simplement que l'on a longuement vu et on s'est entretenu avec les offices, alors c'est vrai que l'année 2017 est un peu spéciale puisque l'on est en train, du fait de la loi NOTRE, MAPTAM, de tout réorganiser, c'est

pas non plus facile parce que ça demande à chacun de revoir ses habitudes, il y a beaucoup de problèmes humains aussi à régler, mais je sais, en ce qui concerne la communauté urbaine de Dunkerque où je m'occupe de ce sujet, que ça se passe plutôt bien mais qu'il a fallu beaucoup discuté.

Pour l'ampleur de cela, cette étude va aussi permettre de définir, mais il est clair que la Belgique, l'Angleterre et toute la partie Nord et un peu Est de ce pays sont nos cibles, je ne pense pas que l'on ait vocation à aller pour l'instant à aller beaucoup plus loin. »

**Monsieur Daniel FASQUELLE :** « Pardon d'insister mais est-ce que l'on ne pourrait pas scinder parce que ça nous mettra peut-être tous d'accord, car il y a la phase d'étude et il y a la phase de réalisation, parce que là on nous dit 50 000 euros pour proposer et réaliser une campagne promotionnelle. »

**Monsieur le Président et Monsieur Franck DHERSIN :** « Concevoir ».

**Monsieur Daniel FASQUELLE :** « Moi je lis dans la délibération que j'ai sous les yeux, c'est proposer et réaliser une campagne promotionnelle pour un coût prévisionnel de 50 000 euros. Donc pour moi c'est 50 000 euros pour proposer et réaliser, c'est comme ça que c'est écrit. »

**Monsieur Franck DHERSIN :** « C'est concevoir, il y a une petite erreur. »

**Monsieur Daniel FASQUELLE :** « C'est pour ça que je disais que c'était beaucoup et pas beaucoup à la fois parce que si c'est pour réaliser, 50 000 euros ce n'est pas beaucoup, si c'est pour concevoir 50 000 euros ça me semble effectivement une somme énorme. »

**Monsieur le Président :** « C'est réaliser au sens de concevoir ! C'est effectivement proposer et concevoir et ça vise à répondre à l'ensemble des questions que tu posais si je résume bien. »

**Monsieur Bernard WEISBECKER :** « Oui Monsieur le Président, j'ai bien vu apparaître les 3 points forts commun qui sont désignés ici. Je m'étonne un peu de ne pas voir apparaître l'histoire, la mémoire qui sont quand même des points extrêmement important de notre territoire et je pense que c'est aussi un point qui est commun à l'ensemble de la Côte d'opale, donc je ne sais pas si ça va être adjoint ? ».

**Monsieur Franck DHERSIN :** « Tu fais bien de le préciser et je sais que ça t'importe beaucoup et moi aussi, mais comme on le disait toute à l'heure, problème sémantique, c'était inclus dans le terme patrimoine, mais on pourrait effectivement l'étendre et prononcer véritablement le bon mot et l'étendre à la mémoire. »

**Monsieur le Président :** « D'autres questions ? Non ? Donc sur la délibération n°5, on a bien retenu les abstentions, qui est contre ? Très bien. »

***La délibération n°5 est votée avec 1 abstention de Monsieur ALLAN.***

Délibération n°6, Contre ? Qui s'abstient ? Très bien.

***La délibération n°6 est votée avec 1 abstention de Monsieur ALLAN.***

Délibération n°7 sous réserve des modifications que l'on vient d'apporter : la conception, le prix qui est un maximum, mais c'est le jeu de la concurrence, et la décision viendra de toutes façons IN fine lorsque nous aurons l'étude.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Très bien, je vous en remercie.

**La délibération n°7 est votée à l'unanimité.**

8. Règlement intérieur des instances du Pôle Métropolitain

Nous n'avons pas de règlement intérieur. Il nous a semblé de bon aloi de s'en doter d'un et il vous est donc proposé au vote.

Avez-vous des remarques ? Non ?

Je vous en remercie.

**La délibération n°8 est votée à l'unanimité.**

**6. Publicité des arrêtés et décisions du Président**

Vous avez ensuite la publicité des arrêtés et décisions du Président. Pas de questions ?

Je vous en remercie.

**7. Questions diverses**

Y a-t-il des questions diverses ? Non. »

**FIN DE SEANCE**